



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02036157

HAL Id: hceres-02036157

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036157>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences odontologiques

- Université d'Auvergne - UdA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université d'Auvergne - UdA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'Université d'Auvergne - UdA organise au sein de la faculté de médecine une Première année commune aux études de santé (PACES) préparant aux quatre filières que sont la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique ; elle délivre ultérieurement les quatre Diplômes de formation générale (DFG) et les Diplômes de formation approfondie (DFA) de ces formations respectivement au sein de ses facultés de médecine, pharmacie, chirurgie dentaire et de son école de sages-femmes.

Le Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (european credit transfer system - ECTS), correspondant au grade licence dont les deux 1^{ers} semestres de la PACES. Pour la filière odontologie, il existe une relative stabilité du *numerus clausus* d'admission dans la filière au cours des cinq dernières années. Les 2^{ème} et 3^{ème} années du DFGSO sont préparées au sein de la faculté de chirurgie dentaire de l'Université d'Auvergne - UdA.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

La PACES à l'Université d'Auvergne - UdA présente une organisation conforme aux textes en vigueur avec des unités d'enseignement (UE) réparties en deux semestres selon le modèle des UE nationales et des épreuves classantes en fin de 1^{er} et de 2^{ème} semestres (S1 et S2).

Les objectifs scientifiques sont l'acquisition d'un tronc commun aux quatre professions de santé, de connaissances scientifiques et médicales ainsi que de connaissances spécifiques de chaque filière par le biais d'une UE spécifique. L'enseignement comprend 3,5 UE par semestre permettant d'acquérir 30 ECTS par semestre. L'UE spécifique est enseignée au S2 et compte pour 10 ECTS parmi les 30.

L'enseignement en cours magistral principalement est dispensé le matin avec vidéo transmission simultanée dans plusieurs amphithéâtres des facultés de médecine et pharmacie. L'enseignement est organisé de telle sorte que les étudiants ont la possibilité de se présenter aux concours des quatre formations. L'organisation de ces formations suit les réglementations récentes en vigueur.

Les UE spécifiques à chaque filière et leur structuration sont décrites (UE spécifiques médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique). Cependant le référentiel réglementaire n'est pas cité dans le dossier transmis par l'établissement. L'accès aux études de massothérapie ne semble pas intégré aux études de PACES mais a recours aux enseignements de PACES pour sélectionner ses étudiants sur un site différent (Vichy).

Les points forts de la PACES sont la non exclusion en fin de S1 des derniers classés et les dispositifs de réorientation des étudiants en fin de S1 et en fin de S2 avec de nombreuses possibilités dans et hors domaine de la santé. En outre l'université mentionne un tutorat étudiant mais celui-ci semble indépendant de l'UFR (unité de formation et de recherche) et sous la responsabilité de l'association étudiante.

Le dossier dans sa totalité ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble de la PACES au regard des quatre filières. La présentation du dossier est faiblement harmonisée entre les filières.

En particulier l'organisation des enseignements dirigés est peu décrite, les programmes des UE sont hétérogènes dans leurs intitulés et il n'y pas d'information détaillée concernant les cours. En outre il manque des informations sur l'accès aux ressources numériques de l'université liées à la PACES et à des travaux dirigés (TD) en ligne. Certains points concernant l'évaluation du tutorat, la coordination avec les responsables d'UE ne sont pas évoqués. Par ailleurs les données statistiques sont incomplètes et celles concernant les rangs de classement et les choix de filières ne sont pas présentées.

Il en ressort que l'on ne peut évaluer le déterminisme des étudiants en vue du choix des filières à l'entrée de la PACES et en particulier évaluer les modalités de leurs choix et leurs profils de réussite au concours par filière à l'Université d'Auvergne - Uda. Ceci est également illustré par la faible représentation relative des enseignants des filières pharmacie, odontologie, maïeutique dans l'équipe pédagogique de PACES. L'évolution des effectifs des étudiants inscrits en PACES montre une augmentation progressive des inscrits jusqu'en 2014, date de la mise en œuvre d'une politique de limitation des inscriptions réservées aux bacheliers selon l'académie d'origine.

Points forts :

- La PACES apparaît bien structurée avec une organisation clairement définie harmonisée selon le schéma habituel des PACES avec l'acquisition de 30 ECTS par semestre dont une UE spécifique de 10 ECTS au S2.
- La réorientation des étudiants fait l'objet d'une démarche active de l'université avec de nombreuses possibilités dans et hors du domaine de la santé et un suivi des étudiants. En particulier l'Université d'Auvergne - Uda pratique la non-exclusion des étudiants dans les derniers percentiles en fin de S1 et accompagne au cas par cas les possibilités de réorientation.
- Il existe une mutualisation de certains modules des UE spécifiques permettant aux étudiants de suivre plusieurs filières et de se présenter au concours de chacune des filières.

Points faibles :

- L'accompagnement à la réussite repose essentiellement sur le tutorat étudiant pour lequel les liens avec les enseignants-référents ne sont pas clairement décrits. L'UFR ne semble pas gérer le tutorat mais confie cette organisation à l'association étudiante.
- Il n'existe pas de formalisation de l'évaluation par les étudiants du dispositif mis en place.
- Peu d'informations sur les TD en ligne ou les ressources numériques dédiées à la PACES.
- L'admission aux études de masso-kinésithérapie utilise les UE de PACES pour l'accès aux études à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Vichy mais n'est pas encore intégrée au concours de la PACES.
- Le pilotage transdisciplinaire des filières n'est pas décrit dans le dossier.

Conclusions et recommandations :

Il serait utile de formaliser clairement un dispositif d'évaluation de la PACES intégrant les données issues d'évaluations menées directement auprès des étudiants ainsi que des données sur la réussite et le devenir des étudiants.

Cette disposition permettrait d'améliorer le pilotage de la PACES qui apparaît toutefois bien structurée.

Il serait également souhaitable d'améliorer la communication vers les étudiants et les futurs étudiants ainsi que sur les modalités du tutorat des étudiants.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	L'utilisation de plusieurs modalités d'information témoigne de la volonté de toucher le plus grand nombre d'étudiants. L'information apportée aux étudiants semble porter essentiellement sur l'organisation pédagogique de l'année. Il n'est pas indiqué dans le dossier si les données issues des enquêtes sur la réussite et le devenir des étudiants font l'objet d'une communication auprès des étudiants voire des lycéens souhaitant s'orienter vers des études de santé. L'information sur l'année PACES est donnée seulement au moment de la rentrée.
2- Structure et organisation de la PACES	La répartition des enseignements entre les deux semestres et entre les UE spécifiques apparaît équilibrée. Elle suit les recommandations et le schéma général des UE de PACES en France. La mutualisation de certains modules des UE spécifiques est de nature à réduire la charge horaire des étudiants leur permettant ainsi de s'inscrire dans plusieurs filières. Il existe des TD pour toutes les UE du 1 ^{er} semestre. Il s'agit d'un point positif dans l'accompagnement des étudiants. Il n'est toutefois pas précisé la taille des groupes de TD ni les ressources allouées à ces enseignements.
3- Organisation du concours	La durée et le format des épreuves sont adaptés à un concours de PACES. Il n'est cependant pas fait mention de l'existence d'une procédure de relecture des sujets. Les modes de correction des épreuves sont ceux habituellement en usage (lecture optique pour les QCM (questions à choix multiples) et double correction pour les épreuves rédactionnelles) Il ne semble pas possible pour un étudiant de passer conjointement le concours de PACES et celui d'entrée aux études de masso-kinésithérapie. Cependant l'année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie est constituée des mêmes UE communes que la PACES.
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	Le seul dispositif d'aide à la préparation du concours présenté dans le dossier est le tutorat étudiant dont l'organisation est de nature à favoriser l'implication des étudiants. Il n'est toutefois pas fait mention dans le dossier de l'implication d'enseignants-référents dans la formation et l'accompagnement des tuteurs. Il n'est pas mentionné de dispositif de prise en charge des étudiants en voie d'abandon.
5- Réorientation	Les dispositifs de réorientation mis en œuvre à l'issue de chacun des deux semestres apparaissent clairement organisés avec des réunions collectives et des entretiens individuels. Ils bénéficient de plusieurs conventions, offrant ainsi un éventail de possibilités larges dans le domaine et hors du domaine médical. L'enquête sur le devenir des étudiants à l'issue de la PACES pourrait être l'occasion de les interroger sur leur perception de l'information reçue concernant la réorientation.
6- Réinscriptions ultérieures	Le dispositif est en place par le biais d'une commission <i>ad hoc</i> qui vérifie la validation effective des crédits ECTS nécessaires et autorise, si c'est le cas, la nouvelle inscription.
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	Les chiffres fournis témoignent d'une augmentation des inscrits en PACES jusqu'en 2013-2014 (mise en place d'une capacité d'accueil limitée à 1250 à la rentrée 2014). Les chiffres analysant la réussite des étudiants en fonction du bac d'origine et du nombre de filières choisies sont détaillés. Il aurait été toutefois intéressant de disposer de l'analyse de ces chiffres par la commission pédagogique de la PACES et des mesures prises en conséquence.

8- Suivi des étudiants réorientés	Les données chiffrées issues de l'enquête auprès des étudiants inscrits en PACES en 2013-2014 sont très denses et permettent une analyse des flux d'étudiants et des stratégies de réorientation. Il n'existe pas de formalisation du suivi des étudiants réorientés hors des filières PACES.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	La composition de l'équipe pédagogique et du jury est bien définie. Toutefois le rôle de la commission pédagogique n'est pas précisé.
10- Conseil de perfectionnement	Il est prévu la mise en place d'un conseil de perfectionnement. Il n'est pas fait mention de sa composition envisagée ni de son articulation avec la commission pédagogique ou de ses missions spécifiques.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Les échanges avec les étudiants du tutorat sont un point positif. Toutefois, il serait souhaitable de formaliser une évaluation des enseignements par les étudiants.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	Les effectifs des étudiants inscrits dans la filière odontologie sont en constante augmentation au cours des cinq dernières années. Il n'est pas donné d'explications à cette augmentation. Celle-ci est toutefois le reflet d'une tendance observée au niveau national.

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

Le continuum entre enseignements théoriques et pratiques est clairement en place avec une place importante réservée aux travaux pratiques et au suivi des stages. L'organisation des UE par filière dans la continuité de la PACES puis en continuité ultérieure avec le DFA est une approche structurée adaptée à l'apprentissage de la gestuelle professionnelle en DFG. Il existe une volonté d'une part de développer le recours aux méthodes pédagogiques innovantes avec des premières expériences mises en œuvre avec succès et d'autre part de faire évoluer le dispositif de formation en s'appuyant sur les résultats des évaluations menées par les enseignants et les étudiants. L'évolution de la formation pourrait être également discutée au sein d'une structure de concertation telle qu'un conseil de perfectionnement.

Points forts :

- Continuum entre enseignements théoriques et pratiques.
- Organisation des UE par filière.
- Recours à des méthodes pédagogiques innovantes.
- Evolution positive du dispositif de formation.

Points faibles :

- L'absence de structure de concertation entre enseignants, étudiants et professionnels.
- L'absence d'ouverture à l'international.
- Il est étonnant que la répartition horaire des enseignements ne fasse pas l'objet d'un pilotage et s'appuie uniquement sur une autoévaluation par les enseignants.
- L'évolution négative du taux d'encadrement des séances de travaux pratiques.

Conclusions et recommandations:

La maquette de formation apparaît clairement structurée. Son évolution bénéficie de la prise en compte des évaluations menées. Elle pourrait également bénéficier de la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

Le recours aux dispositifs pédagogiques innovants doit rester un axe stratégique de l'évolution de la formation.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	<p>La structuration des 2^{ème} et 3^{ème} années est bien décrite.</p> <p>La structuration des enseignements est de nature à favoriser le continuum entre enseignements théoriques et pratiques avec des filières permettant de répondre à l'objectif d'acquisition des compétences attendues en fin de DFG.</p> <p>Il existe une stratégie clairement établie de renforcement des séances de travaux pratiques avec l'utilisation d'outils technologiques pour faire face aux difficultés d'encadrement des séances.</p> <p>L'offre d'UE libres est importante. Elle couvre des champs variés.</p> <p>La politique des stages est clairement définie avec un service dédié et un suivi maîtrisé des stages.</p> <p>La participation d'intervenants extérieurs apporte une valeur ajoutée aux enseignements.</p>
2- Dispositifs particuliers	<p>La mutualisation des enseignements relatifs aux biomatériaux avec la faculté de chirurgie dentaire de Marseille est une initiative intéressante avec l'utilisation d'une méthode pédagogique innovante.</p> <p>La possibilité d'obtenir l'équivalence d'une des UE de pré-orientation professionnelle en validant une UE de 1^{ère} année de master est un dispositif de nature à faciliter certains parcours d'étudiants.</p> <p>La prise en charge du coût d'achat du matériel nécessaire aux étudiants n'est évoquée que dans la partie relative à l'association étudiante. Il s'agit d'un point d'attention pour lequel la stratégie de l'université doit être explicitée davantage.</p>
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	<p>L'accompagnement des étudiants en difficulté est clairement décrit.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien en place. L'intérêt de l'utilisation du contrôle continu et de la 2^{nde} session sous forme d'oraux avec entraînement préalable doit être souligné.</p>
4- Ouverture à l'international	<p>Il n'existe pas d'ouverture à l'international au niveau DFG et en particulier pas de projet Erasmus.</p>
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>Les responsabilités pédagogiques des UE sont clairement définies.</p> <p>L'existence d'une démarche d'autoévaluation de l'organisation pédagogique par les enseignants est un point positif. L'évaluation des enseignements par les étudiants est bien en place avec une prise en compte des remarques permettant un pilotage opérationnel de l'évolution de la formation.</p> <p>L'évolution de la formation pourrait être également discutée au sein d'une structure de concertation formalisée entre enseignants, étudiants et professionnels (par exemple un conseil de perfectionnement).</p>

BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	Les chiffres des cinq dernières années montrent une augmentation continue des effectifs d'étudiants inscrits en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année avec un nombre faible de redoublants. Le nombre d'étudiants sortants pour une autre formation apparaît très limité.

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

PACES

et

DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

Numéro de rapport : S3LG170012706

PACES

1- Information des étudiants sur la PACES :

« L'information apportée aux étudiants semble porter essentiellement sur l'organisation pédagogique de l'année... »

La journée d'accueil est pratiquement entièrement organisée autour de la présentation des débouchés et des métiers des quatre filières. Quatre conférences se succèdent dans la matinée et l'après-midi est consacrée à des séances de questions-réponses entre étudiants, enseignants et professionnels, portant sur les métiers des quatre filières. Seule 1h, voire 1h30, est consacrée à l'organisation pédagogique de la PACES.

« Il n'est pas indiqué si les données issues des enquêtes sur la réussite et le devenir des étudiants font l'objet d'une communication auprès des lycéens... »

L'organisation de la PACES, les cursus, les débouchés, les taux de réussite tenant compte des profils des lycéens sont régulièrement présentés chaque année dans les lycées, par des enseignants de l'École de Maïeutique et des Facultés de Pharmacie, d'Odontologie et de Médecine : Lycée Blaise Pascal, Lycée Jeanne d'Arc, Lycée Ambroise Brugière, Lycée Massillon et Lycée Fénelon de Clermont-Ferrand et autres lycées de l'académie (Chamalières, Vichy, Riom...).

2- Structure et organisation de la PACES :

« Il n'est toutefois pas précisé la taille des groupes de TD ni les ressources allouées à ces enseignements »

En PACES, 24 groupes maximum d'une cinquantaine d'étudiants sont créés et permettent de réaliser, dans les meilleures conditions, sur une semaine, au moins une séance de TD par étudiant et par discipline. Ainsi, pour une même discipline, du mardi au vendredi, 3 groupes travaillent en parallèle de 14 à 16h (avec 3 enseignants de la discipline), puis 3 autres groupes de 16h à 18h.

Les séances « en ligne » sont constituées de QCM déposés, au fur et à mesure de l'avancement des cours magistraux, sur la plateforme pédagogique de l'université.

Sur cette même plateforme, un espace de cours est créé pour chaque UE dans lequel les enseignants déposent leurs ressources numériques (très souvent les schémas projetés en cours, voire les diaporamas complets des enseignants)

3- Organisation du concours :

« Il n'est cependant pas fait mention de l'existence d'une procédure de relecture des sujets »

Cette procédure existait déjà avant la réforme PACES. Elle est poursuivie et une commission par UE a été créée. Chacune est constituée d'au moins deux enseignants de l'UE et d'un enseignant d'une autre UE de la PACES. Un PV est établi à la fin de la relecture des sujets et transmis à la scolarité avant la reproduction.

4- Dispositifs en place d'aide à la réussite : (tutorat)

« Il n'est toutefois pas fait mention de l'implication d'enseignants référents »

Le tutorat est organisé par une association étudiante, l'ATPC, qui travaille en étroite collaboration avec les deux responsables pédagogiques de la PACES, les services administratifs et tous les enseignants de la PACES. Les facultés de Médecine et de Pharmacie mettent à disposition les locaux nécessaires au fonctionnement du tutorat. Chaque "colle" rédigée par les tuteurs est contrôlée et validée par un enseignant de la discipline. Toutes les UE sont concernées par le tutorat, y compris les UE spécifiques de chacune des filières. L'inscription au tutorat est ouverte à tout étudiant qui le souhaite, sans aucune sélection.

9- Equipe pédagogique et jury

« Toutefois le rôle de la commission pédagogique n'est pas précisée »

La commission fait un bilan de l'année écoulée, note les points forts et les points à améliorer. Enseignants et étudiants examinent également toutes les demandes de modification du contrôle des connaissances pour l'année suivante.

10 -Conseil de perfectionnement

« Un conseil de perfectionnement doit être mis en place »

Ce conseil a été mis en place l'année universitaire 2015-2016. Sa composition répond aux exigences réglementaires avec l'implication d'étudiants, d'enseignants de la PACES, de personnels IATOS et de professionnels (Président du Conseil de l'Ordre des Médecins, Vice-Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens).

12 - Effectifs et résultats de la filière :

« Les effectifs des étudiants inscrits dans de la filière Pharmacie sont en constante augmentation au cours des cinq dernières années. Il n'est pas donné d'explications à cette augmentation »

Cette réalité des chiffres pourrait traduire une affection croissante, d'année en année, pour cette filière. Ce n'est pas le cas, mais certainement l'espoir d'être reçu en Pharmacie en cas d'échec en Médecine (choix par défaut), la filière Pharmacie étant de plus en plus souvent choisie en 2^{ème} choix, voire en 3^{ème} choix.

Pour compléter ces observations et pour répondre à la remarque suivante du rapport du champ de formation **« Il est regrettable que les statistiques fournies ne donnent aucune information sur le nombre d'étudiants qui ont obtenu 60 ECTS au terme de l'année de PACES »**, nous présentons ci-après les résultats des quatre dernières années (étudiants classés et étudiants non classés ayant obtenu 60 ECTS/équivalence L1).

Résultats de la PACES sur les quatre dernières années

Étudiants classés en rang utile, admis au concours

Étudiants non classés mais ayant validé 60 crédits (équivalence L1)

2011/2012	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis						Equivalence L1 (60 crédits acquis)						
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant				
MEDECINE	178	4	16,212	1	11,893	185	78	93	11	111	71								
ODONTOLOGIE	45	1	16,076	1	10,895	86	17	25	4	21	25				87	69	16	2	
MAIEUTIQUE	27	0	12,635	13	9,587	63	6	18	3	26	1								
PHARMACIE	91	4	14,328	2	9,532	149	27	60	7	63	31								
KINESITHERAPIE	68	/	14,923	1	9,957	68	25	31	12	43	25				0	0	0	0	0

2012/2013	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis						Equivalence L1 (60 crédits acquis)							
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant					
MEDECINE	178	2	16,051	1	11,564	182	82	97	1	105	75									
ODONTOLOGIE	45	1	15,468	1	11,409	66	14	31	1	28	18				67	48	19	0		
MAIEUTIQUE	28	0	14,661	1	9,272	56	9	19	0	28	0									
PHARMACIE	91	1	15,363	1	9,514	131	28	58	6	58	34									
KINESITHERAPIE	68	/	14,809	1	10,737	68	16	44	8	34	34				28	12	11	5		



2013/2014	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis					Equivalence L1 (60 crédits acquis)						
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant			
			178	2	16,994	1	12,331	181	80	98	2	98	82					
45	1	16,026	1	11,846	63	12	34	0	28	18								
30	0	13,496	2	9,606	64	13	17	0	30	0								
91	3	16,84	1	10,091	141	30	62	2	60	34								
68	/	14,534	1	10,656	68	22	46	0	41	27								

2014/2015	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis					Equivalence L1 (60 crédits acquis)							
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant				
			178	5	17,048	1	12,3	183	64	117	2	110	73						
45	0	14,888	1	11,576	80	7	34	4	23	22									
30	0	13,121	9	10,395	72	6	24	0	30	0									
91	3	16,848	1	9,541	149	25	65	4	67	27									
80	/	14,807	1	10,334	80	35	39	6	37	43									



DFGSO2 et DFGSO3

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur le rapport d'évaluation pour ces deux années d'études.

Clermont-Ferrand, le 20/05/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I



Professeur Alain ESCHALIER